

# COMPTE RENDU

## De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

### du Jeudi 14 octobre 2021

<i>Date de convocation : 08/10/2021</i>	<i>Date d'affichage : 08/10/2021</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 14</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt et un, le quatorze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

**Présents :** E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MAINIER, V. MOREL, M. MIRANDA, M. COLLET, D. DEVEZE

**Absents excusés :** F. POIRIER ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT

#### ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/09/2021
- 3- **DOMAINE ET PATRIMOINE :**  
Présentation des missions architecturales de la Communauté d'Agglomération du grand Sénonais
- 4- **ADMINISTRATION GENERALE :**
  - a) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et du montant des attributions de compensation définitives 2021
  - b) Location 2022 du distributeur automatique de baguettes
  - c) Convention de prêt de la salle des fêtes au Relais HIRONDELLES
  - d) Calendrier de festivités pour la fin de l'année
- 5- **FINANCES LOCALES :**
  - a) Demande de subvention du collège de Paron pour le cross
  - b) Demande de subvention pour la sécurisation des voies d'accès ou d'équipements pour empêcher les intrusions
  - c) Décisions modificatives budgétaires
- 6- **COMMUNICATIONS DU MAIRE**  
Personnel communal
- 7- **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**



## 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Aurore GAYETANO est désignée secrétaire de séance.

## 2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/09/2021

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2021 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

## 3) DOMAINE ET PATRIMOINE

### PRESENTATION DES MISSIONS ARCHITECTURALES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI

M. le Maire rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de faire appel au service architectural de l'Agglomération pour son projet de centre bourg.

Ce soir, Mme Stéphanie DIETRE vient présenter les missions qui lui sont dévolues et recenser les besoins.

Un groupe de travail sera créé pour réfléchir au projet du centre bourg. Chacun devra apporter ses idées pour évaluer les besoins de la population et rendre attractif le centre bourg pour faire venir des personnes extérieures au village. Le but est de créer un espace de vie convivial. Mme DIETRE aide aussi à la recherche de subventions qui sont actuellement importantes surtout concernant les aménagements paysagers, les économies d'énergie et l'accessibilités des personnes handicapées.

La question se pose concernant l'atelier communal, faut-il le garder à son emplacement actuel ou le déménager dans la zone d'activité des Abbayes.

## 4) ADMINISTRATION GENERALE

### a) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et du montant des attributions de compensation définitives 2021

M. le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 29 septembre 2021 a évalué les montants définitifs des charges transférées pour 2021.

**D2021-10-039** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité et

- **APPROUVRE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 29/09/2021,
- **NOTE** que la commune percevra une allocation compensatrice définitive de l'Agglomération de 64.473€ au titre de l'année 2021.

### b) Location 2022 du distributeur automatique de baguettes

M. le Maire expose qu'il convient aujourd'hui de fixer la location pour l'année 2022 du distributeur automatique de baguettes. Elle est actuellement de 177€ par mois. M. le Maire propose 150€ par mois pour l'année 2022. Certains conseillers souhaitent proposer les mensualités à 160€

**D2021-10-040** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à 9 voix pour 150€ par mois versus 6 voix pour 160€, et

- **FIXE** les mensualités de la location du distributeur automatique de baguettes à 150€

### c) Convention de prêt de la salle des fêtes au Relais HIRONDELLES

M. le Maire informe que le Relais d'assistants maternels HIRONDELLES souhaite bénéficier du prêt de la salle des fêtes pour venir une fois par mois le jeudi matin.



M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur le prêt de cette salle sachant que le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 07/09/2021 le prêt de la salle de motricité de l'école pour des interventions liées spécifiquement à la motricité.

**D2021-10-041** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et  
- **DECIDE** de prêter le foyer rural au relais des HIRONDELLES, un jeudi matin par mois.

#### d) Calendrier de festivités pour la fin de l'année

M. le Maire informe du calendrier des festivités et manifestations sur la commune pour la fin de l'année :

31.10.2021	Halloween – organisateurs Caisse des Ecoles et Conseil Municipal des Jeunes
11.11.2021	Commémoration armistice de 1918
14.11.2021	Bourse aux Jouets – organisateurs Caisse des Ecoles
18.11.2021	Soirée Beaujolais – organisateurs Sport Loisir Culture
12.12.2021	Marché de Noël – organisateurs Caisse des Ecoles et CCAS
17.12.2021	Arbre de Noël des Aînés – organisateurs CCAS
18.12.2021	Arbre de Noël des Enfants – organisateurs Caisse des Ecoles
19.12.2021	Concert ensemble vocal Philomenia – organisateurs La Amis du Vieux Courty
Janvier 2022	Vœux du Maire (date à confirmer)
23.01.2022	Soirée choucroute – organisateurs Sport Loisir Culture
06.02.2021	Repair Café - organisateurs Sport Loisir Culture & Conseil Municipal des Jeunes
Février 2022	Thé dansant – organisateurs CCAS (date à confirmer)

## 5) FINANCES LOCALES

#### a) Demande de subvention du collège de Paron pour le cross

M. le Maire expose que le collège de Paron sollicite les conseils municipaux afin d'obtenir une subvention financière pour leur cross annuel le mercredi 20/10/2021 à destination de ses 636 élèves. Cela leur permettrait en effet de fournir un goûter après la course et également de récompenser les élèves de chaque course terminant sur le podium.

M. le Maire demande l'avis au Conseil municipal sur le versement de cette subvention et son montant.

**D2021-10-042** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et  
- **DECIDE** de verser une subvention de 50€ au collège A. Malraux de Paron.

#### b) Demande de subvention pour la sécurisation des voies d'accès ou d'équipements pour empêcher les intrusions

M. le Maire expose que des devis pour la fourniture et pose de bornes anti-stationnement ont été reçus. Cela concerne le monument aux morts et la cerisaie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité pour, et

- **ADOpte** le projet de fourniture et de pose de bornes anti-stationnement aux abords du monument aux morts et de la cerisaie afin d'empêcher les intrusions et installations de véhicules sur le terrain. Le budget prévu s'élève à 6.846€HT (3.624€ + 3.222€) soit 8.215,20€TTC.
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Fonds de concours domaine d'intervention dit de « sécurité » : 40 % sur le montant HT soit 2.738,40€.
- **NOTE** que la part revenant à la commune : 4.107,60 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### c) Décisions modificatives budgétaires

Les décisions modificatives budgétaires seront vues au prochain conseil.



## 6) PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire annonce l'arrivée prochaine de Mademoiselle Loona CLARO au sein de l'équipe communale pour remplacer Madame Christelle SENOBLE à l'agence postale communale et à la mairie. M. le Maire nous informe qu'il y a une aide de 65% pour l'embauche d'une jeune salariée sous certaines conditions qui sont à étudier.

## 7) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### E. BERTHAULT :

- Le SIVOS va acheter un micro-onde et une cuisinière pour l'école de Courtois sur Yonne. F. POIRIER, Président du SIVOS rencontre souvent des problèmes d'absentéisme du personnel, difficiles à régler.
- F. POIRIER informe qu'une messe aura lieu le 31.10.2021 à 11h.
- Concernant les peupliers, M. le Maire a demandé à l'agent technique de compter les peupliers morts car leur nombre paraissait important. Effectivement il y a 137 arbres morts sur 930 facturés par l'ONF. M. le Maire doit contacter l'ONF pour rediscuter de la facture qui reste bloquée en attendant.  
Mr Vincent CHEVALIER a effectué un très bon travail de décompte et c'est d'ailleurs ce qui ressort globalement de son travail au quotidien. Le Conseil municipal approuve cette remarque et souligne qu'il est aimable et serviable.
- Des ateliers d'analyse de besoins et de co-construction du projet social de territoire de l'agglomération du Grand Sénonais sont organisés, les élus sont invités à y participer.
- L'ensemble des élus municipaux recevront pour information les documents envoyés aux élus communautaires dans le cadre des conseils communautaires. Cette mesure vise à renforcer la communication des informations entre l'agglomération et les élus locaux du Grand Sénonais.
- L'Unité Territoriale des Infrastructures de Sens procède aux travaux d'élagage sur la route départementale n°58 jusqu'à la fin du mois d'octobre.
- ENEDIS délègue à la société Arbéo l'élagage, abattage et débroussaillage aux abords des réseaux haute tension de la commune. Travaux à partir d'octobre pour un semestre prolongeable.
- L'assemblée générale des Jardins de la Croisière s'est tenue le week end du 10 octobre. Leurs missions sont très développées. Ils sont très actifs sur l'économie locale.
- M. le Maire présente le CAUE, c'est le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement. Ce service de l'Etat est gratuit et aide les communes à monter des projets concernant les bâtiments communaux.
- Les PAV (Points d'Apport Volontaires ou benne à verre), vont bientôt être décorés. Celui du lavoir devrait être déplacé prochainement.

### F. ION :

- Sécurité routière : le dossier a été accepté et les panneaux au carrefour de l'école vont bientôt être installés. Le dos des panneaux et leurs poteaux seront de la même couleur que les bancs de la commune. Pour rappel les subventions touchées pour ce projet sont de 7.622€.
- Les devis des radars ont été signés, il y en aura deux solaires sur la départementale et deux filaires sur la route de Nailly
- Concernant les panneaux des rues, la correction de la rue Paul FERRIEN va être faite. Les panneaux Chemin des Communes et la Garenne Javotte vont être installés.
- Concernant le city stade, les jeux d'enfants et le street work out, l'entreprise idTP viendra début novembre préparer le terrain de sport situé derrière l'école et le terrain de tennis avant de procéder aux installations. Les travaux doivent se terminer fin novembre. Pour rappel, il y a environ 80% de subventions pour ce projet. Une réflexion doit être menée pour l'organisation de l'inauguration et peut-être inviter des personnalités.
- Les bancs et les poubelles sont partis en service après-vente suite à un défaut de peinture et de soudure à certains endroits.



- La police a été prévenue à de nombreuses reprises concernant les incivilités provoquées par des jeunes en scooter. C'est un problème récurrent malgré les rondes régulières de la police.

**G. ROYER :** La Caisse des Ecoles est très active, surtout en cette fin d'année où de nombreuses activités se préparent.

**J. FOURMAUX :**

- Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé un nettoyage de printemps le 3 octobre. La participation était moyenne en raison du mauvais temps. Les jeunes ne se découragent pas pour autant. Il y a eu une bonne collaboration de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais qui a fourni du matériel.
- Un défilé d'Halloween va être organisé le 31/10 avec la Caisse des Ecoles et le Conseil Municipal des Jeunes. Le Conseil Municipal des Jeunes va organiser une collecte de jouets au profit d'une association.

**L. RICHARD :** Des trous se sont formés dans le virage du Chemin des Communes liés à l'écoulement des eaux pluviales.

**M. MIRANDA :**

- Question sur les horaires de la chasse. Elle est autorisée 1h avant et 1h après le coucher du soleil.
- Des associations sont demandeuses pour faire des lotos. M. MIRANDA va se renseigner pour les tarifs des différents modèles.
- Concernant l'organisation des fêtes, les membres de SLC aimeraient rencontrer les associations communales afin d'échanger avec eux sur les différentes animations. Un rendez-vous sera pris bientôt.

**V. MOREL :**

- Concernant la Zone d'Activité des Abbayes, la plupart des terrains sont réservés et bientôt occupés par des entreprises.
- Projet de boîte à livres toujours en cours, en contact avec le menuisier de Gron mais aimerait aussi voir avec celui de Courtois.

**A. GAYETANO :**

- L'association des Fourmis Martinottes a proposé d'organiser une bourse aux vêtements du 11 au 14 février 2022. Elle demande si cela est possible. Nous pourrions leur proposer le tarif de la location de la salle identique à celui des associations de Courtois, soit 120€. Il faudra le voter lors du prochain conseil.
- Dans le cadre de « sentier des crèches », l'association Les Amis du Vieux Courty organise une exposition de crèches à l'église St Arthème du 20.12.2021 jusqu'à fin janvier.
- L'église : une visite de contrôle de la cloche a eu lieu jeudi 14 octobre. La cloche pèse environ 300kgs pour un diamètre de 78cm. C'est une cloche qui a beaucoup souffert au cours du temps. Un enregistrement de son son a été réalisé et va être présenté à un fondeur pour confirmer la note (LA ou LA#) et écarter tout doute concernant une éventuelle fêlure car si tel est le cas elle ne pourrait plus fonctionner. Mr SANNIER conseille de faire un nettoyage soigneux de la cloche et d'installer quelques planches en chêne pour renforcer le plancher et quelques barreaux à l'échelle. En fonction du verdict du fondeur, un devis sera établi pour un système de « sonnerie horaires ». Si le Conseil municipal le décide cela pourrait compléter le dossier de la Fondation du Patrimoine.

Levée de séance 23h

